



Travaux modificatifs sur un logement neuf

Par **Robert70**, le **20/11/2013 à 20:55**

[fluo]bonjour[/fluo]
Lors de l'étude des travaux modificatifs de mon appartement, il était convenu de prévoir un placard au fond d'une chambre sous le velux. Ce qui apparaît sur le plan présentant les modifications demandées. Etant donné que l'emplacement d'origine du radiateur, prévu également sous le velux, n'avait pas été modifié, le radiateur était positionné dans le placard.
Pour rectifier cette erreur et déplacer le radiateur ailleurs, au lieu de passer par la cloison, le prestataire a utilisé des tuyaux apparents.
Dans un autre appartement du bâtiment, ce même travail a été effectué en passant par la cloison.
La livraison de l'appartement étant prévu pour janvier 2014, je vous écris pour connaître mes droits et demander comment procéder pour obliger le promoteur d'effectuer le travail- de façon professionnelle- en passant par la cloison.
Je vous remercie par avance.